



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
N° 2024/041

**Aménagement sécuritaire aux abords  
des établissements scolaires**

Demande de subvention du Conseil Départemental

**Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde,**

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T. ;

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat de demander, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels qu'en soit la nature de l'opération dans la limite de 500 000 € de la dépense subventionnable (24° alinéa) ;

Considérant l'inscription d'un programme de travaux de voirie au budget principal 2024, pour un montant de 110 000 € TTC à l'article 2151 / Opération 108, voté par décision du conseil municipal du 6 mars 2024 ;

Considérant que le programme 2024 concerne des travaux d'aménagement sécuritaire d'une voie de bus scolaires et d'un cheminement vert pour piétons et cyclistes

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> :

- De demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de sa politique « Voirie et Sécurité ».
- D'établir le plan de financement suivant :

Coût des travaux HT

Aménagement sécuritaire 2024 91 638.08 € HT

Financement

- Subvention du Département	10 500.00 €
- Fonds de concours de la CCE	13 234.12 €
- Autofinancement	67 903.91 €
TVA en sus	18 327.61 €

... / ...

Accusé de réception en préfecture  
033-213303894-20240423-DM2024-041-BF  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Blaye, pour contrôle de légalité

A St-Ciers-Sur-Gironde, le 23 avril 2024.

Pierre CARITAN, Maire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caritan', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 24/04/2024

Publié ou notifié le 24/04/2024

Le Maire